Case
FRC
4751

LETTRE

D'UN HOMME,

A

HUIT CENTS SOIXANTE-QUATRE

NOBLES BRETONS.

M & W 8570

LETTRE

D'UN HOMME,

A

HUIT CENTS SOIXANTE-QUATRE

NOBLES BRETONS.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

LETTRE
D'UN HOMME,
A
HUIT CENTS SOIXANTE-QUATRE
NOBLES BRETONS.

Paris, 2 Février 1789.

MESSIEURS,

Lorsque dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, on est requis de signer un acte qui doit être rendu public, un préalable indispensable est de s'assurer d'abord, soit par soi-même, si l'on se croit suffisamment instruit, soit par d'autres si l'on se défie de ses lumières ou de ses préjugés, si cet acte ne répugne ni au bon sens, ni à la justice, & sur-tout s'il ne compromet ni la bonne-foi ni l'honneur.

D'après ce principe, dont tout Gentilhomme, même Breton, ne peut méconnoître l'évidence, analyſons la proteſtation de la Nobleſſe de Bretagne. On la dit ſouſcrite par environ neuf cents perſonnes de cet Ordre, ſans compter les mineurs, & je ne ſuis nullement étonné de ce nombre, qui prouve ſeulement qu'il y a beaucoup de Nobles dans cette Province, qui n'en eſt pas plus heureuſe. On ſait auſſi que parmi tous ces Nobles, il y a beaucoup d'échos, même très-bruyans, & c'eſt ce qu'on a toujours remarqué dans les Etats de la Bretagne, qui, juſqu'ici, n'ont pas offert un trop beau modèle d'ordre, de politeſſe, & de décence. On peut s'en rapporter, à cet égard, aux Commiſſaires du Roi. Qu'on s'adreſſe encore aux Bureaux des Miniſtres, ſi l'on veut avoir une idée des opérations de cette aſſemblée tumultueuſe où l'on ne s'entend pas, & l'on ſe convaincra aiſément que la Bretagne ſeule donne plus d'embarras au Gouvernement que toutes les autres Provinces réunies, & ce n'eſt aſſurément pas la faute du Tiers-Etat; mais ſi l'on vouloit ſe prévaloir de cette quantité de ſignatures, pour en impoſer à la Cour, je répondrois, ſans héſiter, que s'il n'étoit queſtion que d'oppoſer nombre à nombre, la Nobleſſe n'auroit certainement pas beau jeu. Ecartons donc ce premier moyen, &

si elle étoit tentée de nous objecter sa bravoure qu'on ne lui conteste pas, nous lui dirions qu'elle partage cet avantage avec toute la Noblesse du Royaume, qui ne s'en fait pas un titre pour se dispenser des vertus qu'impose la qualité de Citoyen, & qu'enfin, si elle a eu ses Héros Militaires, le Tiers-Etat a eu aussi les siens, d'autant plus recommandables même qu'ils ont eu bien plus d'obstacles à vaincre pour le devenir.

Je ne puis me dispenser de placer ici une observation que tous les bons esprits ont faite; c'est que tous les écrits publiés contre le Résultat du Conseil du 27 Décembre, soit par des Corps, soit par des Particuliers tenant directement ou indirectement à ces mêmes Corps, n'ont pas même le foible mérite du style : calqués servilement sur la forme de tous ces Arrêtés incendiaires dont la France fut inondée l'année dernière, ils ne présentent, comme eux, que des assertions sans preuves, *des considérations* sans motifs, des résultats sans principes. Que conclure de-là, sur-tout par rapport à votre protestation ? De deux choses l'une, ou que dans un aussi grand nombre de Nobles, abandonnés à leurs propres moyens, & privés du secours du Tiers-Etat, il ne s'en est pas trouvé un seul capable de donner à un acte de cette importance, une apparence au moins plus impo-

ſante, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, que ce même acte, évidemment l'ouvrage de la paſſion, ne pouvoit être ni mieux conçu, ni mieux rédigé ; ſemblable, ſous ce rapport, à tout écrit où l'Auteur s'efforçant en vain d'étouffer le cri de ſa conſcience, ſoutiendroit une opinion abſolument contraire aux Loix éternelles du bon ſens & de l'équité.

Vous nous dites, par exemple, *que les Loix conſtitutives de l'Aſſemblée Nationale de votre Province ſont la baſe la plus aſſurée du bonheur des Peuples qui l'habitent.* Mais pourquoi donc ces Peuples, dont le bonheur vous intéreſſe tant, réclament-ils avec tant d'énergie contre ces mêmes Loix ? Comment oſez-vous affirmer dans le dix-huitieme ſiecle, qu'une Conſtitution qui n'eſt propre qu'à faire des tyrans & des eſclaves, qu'une Conſtitution où la dignité de l'homme eſt avilie, & ſes droits méconnus, au point de ſubordonner des millions d'hommes aux caprices & à la cupidité d'une claſſe privilégiée, qu'une Conſtitution où un petit nombre d'individus, s'érigeant en deſpotes, ſe ſont arrogé l'odieux privilège de ſe ſouſtraire aux charges publiques, & d'en faire ſupporter tout le fardeau au Peuple, *cette portion précieuſe de la Nation, qui*, diſent-ils ironiquement, ſans doute, *leur a toujours été chere ;*

qu'une Conſtitution enfin qui répugne eſſentiellement au bien, puiſque pour l'opérer, il faudroit des réformes, & que ces réformes n'auront jamais lieu, tant que ceux qui ſe prétendent les maîtres, les gardiens de cette Conſtitution, écraſeront de leur prépondérance les Citoyens bien intentionnés ? comment oſez-vous nous dire qu'une pareille Conſtitution procure le le bonheur d'une grande Province, & *que tout Breton doit y être attaché autant qu'à l'honneur même ?* quelles ſont donc vos idées ſur l'honneur, pour le mettre ſur la même ligne que des exemptions pécuniaires ? Car enfin, vous avez beau vouloir nous déguiſer vos motifs, c'eſt à ces honteuſes exemptions que vous êtes ſi tendrement attachés ; c'eſt en elles que vous trouvez votre *bonheur.* L'argent & l'honneur ſeroient-ils donc du même prix à vos yeux ? Un tel aveu ne ſeroit ſans doute, ni honnête ni *noble* : Voilà cependant où aboutiſſent vos déclamations, & vous venez nous vanter votre loyauté, votre délicateſſe ! Vous vous qualifiez les défenſeurs, les protecteurs des Droits de votre Province, tandis que vous ne ſongez qu'à défendre vos odieuſes uſurpations, qui en ſont le fléau ! Vous ne montrez de l'énergie que pour opprimer ou pour contrarier les vues paternelles d'un Roi bienfaiſant, qui par une inconcevable fatalité,

ne rencontre d'obſtacles à ſes projets, que dans un ordre de Citoyens qui devroit ſe montrer le plus empreſſé à les ſeconder ; & vous voulez que nous croyons à votre déſintéreſſement, à votre Patriotiſme !

Qu'un Anglais prononce le vœu généreux de *s'enſevelir* (1) *ſous les ruines de la conſtitution* Britannique; nous applaudirons à ſon enthouſiaſme, & s'il meurt en effet en défendant la liberté de ſa Nation, nous le regarderons comme le martyr de l'honneur & de l'amour de la Patrie. Mais que pour maintenir une conſtitution où l'ariſtocratie féodale eſt érigée en principe, où l'oppreſſion & la ſervitude ſont conſacrées, où un Peuple nombreux eſt voué à l'opprobre, à l'aviliſſement; des Gentilshommes nous aſſurent qu'ils ſont prêts à ſacrifier leurs vies ; ou il ne faut pas les croire, ou ſi réellement le délire de la paſſion les aveugloit à ce point, il faut avoir le courage de leur dire, qu'ils ſe dévoueroient bien gratuitement, en mourant les victimes de leur entêtement, de leur avarice, de leur orgueil, parce que quiconque s'expoſe à mourir martyr d'une cauſe honteuſe, ne laiſſe après lui ni regrets, ni une mémoire honorable.

---

(1) Lettre du Chevalier de Guer au Peuple de Rennes.

Vous

Vous vous plaignez amèrement de l'Arrêt du Conseil qui suspend vos Etats ; & c'est vous qui l'avez provoqué par votre injuste refus d'entendre la lecture des charges du Tiers. Si quelqu'un a droit de réclamer contre cet Arrêt, c'est sans doute le Peuple Breton, qui y est accusé, sur vos relations, dont il a démontré la fausseté, de se refuser aux demandes du Souverain. Quant au projet de disperser les Gentilshommes, que cachoit, selon vous, cette loi aussi sage que nécessaire, cette loi de paix, calomnieusement travestie en attentat à la prétendue dignité d'une assemblée d'où le schisme avoit déjà banni toute dignité : il faut être bien gratuitement méchant pour l'y trouver, puisqu'elle n'ordonne que la dispersion des Députés du Tiers, qui, en effet, y ont obéi, & vous ont laissé seuls.

Vous attaquez la décision du Roi, qui règle la forme de la convocation aux Etats du Royaume, *& vous l'appellez une surprise manifeste faite à la religion du Monarque.* J'avoue qu'il est difficile de savoir auquel des deux sentimens, de l'indignation ou de la pitié, on doit s'abandonner, quand on est obligé de relever une imputation aussi extravagante & aussi ridiculement impertinente. Comment est-il donc possible que tant de Gentilshommes, qui sont censés avoir reçu une éducation distinguée, perdent dans un moment

tout ſentiment de pudeur, appellent ſur eux le mépris de toute l'Europe, & s'oublient juſqu'à cenſurer avec autant d'amertume que d'indécence, une loi dont il eſt moralement impoſſible qu'ils méconnaiſſent la ſageſſe & la néceſſité? Comment ſe peut-il qu'ils ſe laiſſent emporter à un tel excès de folie & de déraiſon, qu'après avoir eu le triſte courage de ſe mentir à eux-mêmes, en s'efforçant de trouver mal ce que leur conſcience à dû leur faire enviſager comme un bien, ils paroiſſent perſuadés qu'une allégation dénuée de preuves, & démentie par la voix publique, eſt capable d'altérer la confiance dûe à une déciſion, qui, loin d'être l'ouvrage d'un ſeul homme, a été provoquée par le vœu national, & déterminée par la force irréſiſtible des lumières & des circonſtances?

Béni ſoit au reſte, cet homme vertueux, ce Miniſtre incorruptible qui a ſu ſe prévaloir de ce même vœu, qui étoit celui de ſon cœur, pour engager ſon Roi à rendre juſtice à ſes fidelles Communes! Béni ſoit mille fois ce Roi vraiment bienfaiſant, qui, en dépit de l'intrigue qui l'aſſiégeoit de toutes parts, a écouté la voix d'un ſerviteur fidèle, dont l'ame honnête répond ſi bien à la ſienne, & a enfin ſanctionné l'opinion publique!

Vous objectez des formes, vous objectez

l'avis de quelques Princes, vous objectez l'avis de la pluralité des Notables..... Mais de quel siècle êtes-vous donc? Vous ne lisez donc rien? vous ne voulez donc pas vous instruire? Comment ne savez-vous pas encore que ces prétendues formes, dont vous réclamez l'observation, ces formes prétendues anciennes, quoique vous n'invoquiez sous cette dénomination que les plus nouvelles, ont varié a chaque assemblée nationale, & qu'on n'en peut induire aucune règle certaine pour ou contre le nombre des représentans du Peuple? Comment feignez-vous d'ignorer la déclaration si tardive, mais si précise, du Parlement de Paris à cet égard? Auroit-il donc été convenu entre vous & quelques membres de cette Compagnie, qu'on connoît bien, que vous n'adopteriez que les erreurs de ce Corps, & que vous n'auriez aucun égard à ses rétractations, quand elles contrarieroient votre malheureux système?

Que prouve l'avis des Notables? Une vérité bien affligeante pour la Nation; mais, j'ose le dire, bien humiliante pour la haute Magistrature; c'est que l'esprit de Corps, aidé de tous les sophismes d'une logique barbare & pédantesque, a dominé dans cette Assemblée; c'est que pas un seul Magistrat, pas un seul de ces prétendus protecteurs du Peuple, n'y a voté en faveur du

Peuple; pas même le respectable, le vertueux d'Ormesson, dont tous les gens de bien déplorent aujourd'hui la perte. Rendons toutesfois hommage à son ame franche, loyale & patriotique; rendons justice à ses dignes Collégues, & croyons que s'ils ont adhéré à la pluralité, c'est qu'ils se sont crus liés par le vœu de leur Compagnie, qui, après avoir porté le trouble dans tout le Royaume par son fameux Arrêté du mois de Septembre, ne songeoit assurément pas alors à lui donner l'interprétation forcée qu'elle lui a donnée depuis. Mais encore une fois, que prouve l'avis des Notables? Que la plupart ont trahi la confiance du Roi & celle de la Nation; que le Tiers-Etat qui n'avoit parmi eux, rigoureusement parlant, personne de son Ordre, a été cruellement trompé dans l'honorable opinion qu'il avoit conçue, sur la foi même de son Souverain, de l'impartialité & de la délicatesse de ceux qui devoient plaider sa cause.

Mais toute la Noblesse n'a point partagé cette erreur; un Prince auguste a élevé la voix en faveur de la raison & de la justice, & beaucoup de vrais Chevaliers Français, beaucoup de Prélats recommandables par leurs vertus, leur patriotisme, leurs lumieres, ont adopté son avis avec empressement, avec enthousiasme. Pourquoi, au lieu de reconnoître avec candeur, avec

ſincérité, combien la délibération avouée par MONSIEUR, l'emporte par la loyauté, par la ſageſſe des motifs, & ſur-tout par cette force irréſiſtible du ſentiment, que toute ame honnête éprouve en la liſant, ſur les vaines ſubtilités de forme & de chicane qu'on lui oppoſe ? pourquoi, au lieu de rappeller des écrits lumineux, (1) où la cauſe de la Nation a été diſcutée avec autant de ſageſſe que de force, venez-vous encore nous citer un triſte & pitoyable mémoire, que tout Français qui aime ſes Princes, devroit ſe faire une loi d'oublier ? pourquoi nous forcez-vous de nous occuper encore d'une démarche imprudente qui a affligé le meilleur des Rois, le plus tendre des freres, qui a révolté toute la Nation, qui a compromis ceux qui ont eu la foibleſſe de la faire, & qui prouve ſeulement que les Princes ne ſont pas toujours aſſez en garde contre les piéges qu'on tend à leur bonne-foi ? Mais je vous le prédis avec confiance, & j'en ai pour garans l'honneur & la loyauté de ces mêmes Princes ; ils ſeront démaſqués, ils ſeront livrés au mépris public, les perfides Conſeillers qui ont ſurpris leur religion, & qui les ont expoſés à perdre l'eſtime & l'amour des Français, qu'ils

(1) Ceux des Target, des Cérutti, des Lacretelle, des St.-Etienne ; ceux des reſpectables Etats du Dauphiné.

n'ont pas fait le ſerment impie de dédaigner, comme ſemble l'avoir fait la Nobleſſe de Bretagne.

Si la matiere n'étoit pas auſſi grave, qui pourroit s'empêcher de ſourire en liſant dans votre proteſtation, que le *Réſultat du Conſeil eſt auſſi contraire à l'intérêt des Peuples qu'à celui de la Monarchie, du Roi & de la Nobleſſe françaiſe ?*

Croyez-vous donc, MM., qu'il ſuffiſe d'être gentilhomme Breton, pour être cru ſur ſa parole, en hazardant des paradoxes de cette force?

L'apoſtrophe eſt dure, j'en conviens ; mais comment conſerver des égards, malgré la loi qu'on s'en eſt faite, quand on eſt forcé de répéter une aſſertion auſſi abſurde? Eſt-ce ma faute ſi, en attaquant une déciſion que tous les bons eſprits regardent comme le principe fondamental d'une régénération devenue indiſpenſable, vous êtes les ſeuls de tous ceux à qui elle a déplu, qui ayez eu aſſez peu de reſpect pour vous-même & pour l'opinion de toute l'Europe, pour oſer avancer qu'une loi qui enleve à l'oppreſſion & à l'aviliſſement, 23 millions d'hommes, *eſt contraire à l'intérêt des Peuples ?* qu'une loi dont une des conſéquences immédiates eſt de créer des citoyens, des ſujets animés de l'amour du bien public, & d'aſſeoir les

fondemens de la Monarchie françaiſe ſur une baſe inébranlable, ſur la juſtice, ſur un rapport ſagement combiné entre les différens Ordres du Royaume, *eſt contraire à l'intérêt de la Monarchie*? que cette loi enfin *eſt contraire aux intérêts du Roi*, qui a excité un ſi vif enthouſiaſme d'amour & de reconnoiſſance pour le Roi, que d'autres détracteurs, plus dangereux par leurs perfides inſinuations, s'efforcent de nous faire craindre que la Nation, dans l'abandon de ſa ſenſibilité, ne faſſe trop de ſacrifices à l'autorité royale; comme s'il étoit permis de ſe défier de la généroſité d'un Souverain, qui a fait lui-même tant de ſacrifices, qui en prépare encore d'autres plus importans, & qui a ſolemnellement déclaré, qu'il ne vouloit trouver ſa gloire & ſon bonheur que dans la félicité nationale? O vous tous qui ſemblez redouter que notre tendreſſe n'aille trop loin pour un Prince qui vient de faire à ſes enfans la douloureuſe confidence de ſes angoiſſes, de ſes peines! vous qui peut-être vous faites un triſte plaiſir de prolonger ſes chagrins par votre oppoſition à l'accompliſſement de ſes vues paternelles! mépriſables égoïſtes! laiſſez tomber ce maſque impoſteur dont vous vous couvrez, & avouez-nous de bonne-foi, que ce que vous appréhendez réellement, eſt la perte de cette conſidération uſurpée, de ces hommages de reſpect, &

de dévouement, que vous n'avez dûs qu'à la séduction, & dont vous avez joui avec une oſtentation inſultante pour votre Roi....

Quant à la Nobleſſe françaiſe, que vous voulez en vain vous aſſocier, & qui, heureuſement, ne penſe pas comme la Nobleſſe Bretonne, (car il eſt bon de remarquer que les Nobles Bretons veulent être diſtingués des Nobles Français) quant à cette Nobleſſe reſpectable, qui doit trouver fort étrange que vous ſtipuliez pour elle, elle n'a rien à craindre; le réſultat du Conſeil ne bleſſe aucunement ſes véritables intérêts; prééminences, diſtinctions, prérogatives, tous ſes droits réels, tous ſes droits même d'opinion, ſont conſervés, & le Roi, & la Nation ne ſouffriront pas qu'il y ſoit porté la plus légere atteinte. Nos proteſtations ſont formelles à cet égard; & ſi quelque Ecrivain, emporté par une effervescence dangereuſe, ou aigri par vos procédés tyranniques, s'eſt permis d'exagérer les prétentions du peuple, nous l'avons hautement déſavoué. La Nobleſſe ſera toujours chere aux Français, malgré les torts de quelques-uns de ſes Membres; & ils ne confondront jamais dans leur opinion, les Nobles qui penſent & agiſſent en Citoyens, & ceux qui ne croyent être Nobles qu'autant qu'ils ſont onéreux ou inutiles à l'Etat. C'eſt la faute du Tiers, dites-vous, ſi la léſion dont

dont il se plaint, dans la répartition des impôts, n'a pas été réparée, ou du moins si cette matiere n'a pas été discutée. Mais d'abord, pour que cette discussion pût se faire avec un avantage égal de part & d'autre, il falloit qu'il eut un nombre égal de Représentans; & c'est à quoi vous n'avez pas voulu consentir. Vous restiez alors juges & parties, & c'est à quoi lui-même n'a pas voulu acquiescer, & certes, il n'a pas eu tort: vous eussiez desiré qu'il s'en fut rapporté *à la sagesse, à la justice, & au désintéressement, qui sont, dites vous, la base des sentimens qui vous sont propres..* Je veux bien croire, Messieurs, que vous étiez réellement disposés *à faire quelque chose* en faveur *de ces pauvres gens* du Tiers-Etat, que vous évitez avec une affectation si marquée d'appeller vos Concitoyens, & à l'égard desquels vous vous exprimez sur un ton de protection qui ne convient qu'au Roi seul. Mais en vérité, des Français ont-ils dû faire dépendre de votre générosité une égalité de contribution aux charges publiques, qui est de droit naturel, & à laquelle vos propres expressions prouvent que vous vous refusez? Vous semblez leur annoncer une grace, & c'est une justice qu'ils réclament. Quel garant, d'ailleurs, leur avez-vous donné de la sincérité de vos dispositions? leur avez-vous déclaré, comme l'ont fait si librement, si noble-

ment les Pairs de France, que vous renonciez à *toutes exemptions pécuniaires quelconques* ?

O vous qui déchirez votre Patrie! vous qui en ferez bientôt le théâtre du carnage & de la désolation(1)! vous qui appellez dans son sein la destruction & la mort! vous qui provoquez insolemment la vengeance de l'autorité souveraine, dont vous mépriſez les ordres, & le ressentiment d'un peuple révolté par votre arrogance & vos dédains, comment avez-vous pu *déclarer traîtres à la Patrie & déshonorés* les Gentilshommes Bretons, qui, plus sages, plus éclairés, & sur-tout, mieux intentionnés que vous, refuseroient d'adopter vos principes sanguinaires, & seroient en effet les sauveurs de votre Ordre, & de votre Province? Que veut dire ce despotisme aussi absurde qu'impuissant, que vous prétendez exercer sur les consciences? pensez-vous donc que les Gentilshommes qui auront eu le courage de braver vos menaces, seront avilis parce qu'ils se seront montrés sujets fidèles, Citoyens & Français? Que

(1) Cette Lettre étoit finie, lorque nous avons été instruit de la brillante expédition de la Noblesse de Bretagne, & sur-tout des grands & nobles moyens qu'elle a employés pour faire triompher sa cause... Noblesse Française! reconnoissez-vous-là vos Freres!

leur importera votre opinion, quand ils auront pour eux l'opinion de toute la France, de toute l'Europe? N'eſt-ce pas vous qui ſerez unanimement proclamez traîtres au Roi, dont vous contrariez ſans ceſſe les vues bienfaiſantes, traîtres à votre Province, où vous vous efforcez d'allumer une guerre civile, traîtres à la France entière où vous cherchez à répandre vos dogmes deſtructeurs, traîtres enfin à toute la Nobleſſe du Royaume avec laquelle vous faites un ſchiſme honteux, & qui va ſe trouver forcée, pour qu'on ne lui ſuppoſe pas les mêmes ſentimens, d'annoncer à toutes les Nations, qu'elle déſavoue votre fanatiſme, vos erreurs, vos écarts?

Ils ſe tiendront ces Etats-Généraux, qu'on n'avoitſans doute demandés,que pour embarraſſer le Souverain, & qu'on voudroit maintenant rendre impoſſibles, parce que le Souverain les deſire avec impatience, avec ſincérité : oui, ils ſe tiendront, (1) pour la conſolation d'un bon Roi, pour la joie des bons, le déſeſpoir des mé-

(1) Il n'y aura pas d'Etats-Généraux, diſoient les **, les ***, & tant d'autres. A-préſent, ils diſent qu'il ne s'y fera rien. Voilà ce qui s'appelle un crime de léſe-Nation, que la Nation punira ſans doute, lorſqu'on lui dénoncera les coupables, & tout Français y eſt obligé.

chans, la honte éternelle des intrigans. En vain quelques Parlemens, tout en preſſant hautement l'autorité d'en hâter l'époque, s'agitent en tous ſens pour y mettre obſtacle : en vain de perfides calomniateurs, qui ſont connus, malgré toutes leurs précautions, tâchent dans d'obſcurs libelles de répandre les ſoupçons, les jalouſies : en vain affecte-t-on des craintes ſur la pureté des motifs d'une Adminiſtration vraiment paternelle (1), Louis XVI, fort de l'amour du bien, fort de l'amour & de la confiance de ſon Peuple, dignement ſecondé par une Nobleſſe généreuſe, & par ſes fidelles Communes, triomphera de tous les obſtacles.... Oui, mon Roi, *le calme & la tranquillité vous ſeront rendus* ; oui, vous ſerez heureux, vous méritez ſi bien de l'être!

Seroit-ce donc la Nobleſſe de Bretagne, qui, ſeule, s'oppoſeroit à ce vœu de notre cœur? il me ſemble l'entendre dire, que ſi elle n'eſt pas appellée à l'Aſſemblée nationale de la maniere dont elle veut y être appellée, elle n'y comparoîtra pas. Quoi! vous, faible portion d'un grand tout, vous

(1) Je trouve, dans une nouvelle Brochure, ſignée D**, D**, cette maxime : *timeo danaos & dona ferentes*. Eſt-ce au Roi, eſt-ce à M. Necker, qu'il faut en faire l'application? Lâche calomniateur, qui vous vantez de parler avec franchiſe, nommez-vous donc?

prétendriez subordonner un Roi de France à vos petits caprices, & vous exigeriez qu'une loi faite pour une grande Nation, qui y applaudit généralement, reçut toutes les petites modifications que l'intérêt, l'orgueil & la vanité de 12 à 1500 Nobles y desireroient! mais songez donc que 23 millions d'hommes ne comparoîtroient pas, si pour vous engager à comparoître vous-même, il falloit les sacrifier à vos ridicules prétentions; & que deviendroit alors l'Assemblée nationale? Dans l'hypothese présente, au contraire, cette même Assemblée sera ce qu'elle doit être; car enfin, il faut vous le répéter une fois pour toutes: venez-y, ou n'y venez-pas, elle sera toujours l'Assemblée de la Nation française présidée par son auguste Chef, &, observez bien ceci, ses décrets seront obligatoires pour tous, pour les absens comme pour les présens, pour les enfans rebelles & ingrats, comme pour ceux qui auront obéi avec avec amour, avec empressement. Ne seroit-il pas, en effet, bien extraordinaire qu'une régénération que nous avons sollicitée, ne put pas s'effectuer, parce qu'un petit nombre de factieux auroit refusé d'y concourir? Refuseriez-vous aussi de payer, parce qu'il auroit été décidé contre vous & sans vous, que vous devez payer? Envisagez les conséquences; que vous serviroient alors vos protestations?....

Encore quelques mots, & je finis. M. Necker vous déplaît, je n'en suis point étonné : il déplaît aussi à tous ceux qui ne sont point animés de l'amour du bien Public; il déplaît aux ennemis de l'autorité de son Roi, dont il fait adorer les vertus ; il déplaît aux ambitieux, aux aristocrates, à tous (1) ceux qui n'ont que l'esprit de Corps; il n'est pas jusqu'à l'infâme Auteur d'une abominable histoire, où cet Auteur joue le vil personnage d'espion, non du Gouvernement, mais d'un Ministre particulier, à qui M. Necker ne déplaise. Voilà sans doute M. Necker bien malheureux. Mais voici ses dédommagemens, ses consolations, ses jouissances. Tandis que l'envie, déguisée sous toutes les *formes* possibles, cherche en vain à le rendre suspect, tantôt au Roi, tantôt à la Nation; tandis que l'affreuse calomnie, qui ne peut méconnoître ni son incorruptible

(1) Adieu ne plaise que je confonde le célèbre M. d'Epremesnil avec tous les ennemis de M. Necker ; j'ai cependant un reproche à faire à ce Magistrat, c'est d'avoir dit, en désignant ce Ministre, dans une très-petite production, qu'il a avouée, qu'il *supposoit qu'il étoit de bonne-foi*. Ces expressions, peu délicates & au moins malhonnêtes, ont choqué avec raison. Que diroit, en effet, M. d'Epremesnil lui-même, si quelqu'un vantant son patriotisme, ce qui peut fort bien arriver, un autre ajoutoit, je suppose qu'il est pur, qu'il est sincère.

probité, ni son génie, ose lui faire un crime de la plus noble & de la plus généreuse des passions, de l'amour de la gloire (1); tandis que l'avarice & l'intérêt personnel, forcés dans leurs derniers retranchemens, s'efforcent de contrarier ses mesures par tous les petits moyens que l'artifice, l'intrigue & la perfidie peuvent mettre en usage: M. Necker, inébranlable au timon de l'Etat, fort de sa vertu, de l'estime de son Roi & de celle de la Nation, s'immole tout entier au service de sa nouvelle Patrie, avec un dévouement, avec un abandon, avec une persévérance, qui devroient au moins désarmer l'envie & faire rougir l'ingratitude; M. Necker, par l'ascendant de son crédit, maintient la foi des engagemens, fait face à tout quand tout paroissoit désespéré, rassure enfin contre les horreurs de l'indigence des milliers d'individus qui n'ont d'autre gage de leur subsistance que l'exactitude du Roi dans ses payemens; & ce qui est bien digne de la plus sérieuse attention, c'est que ce crédit est tellement inhérent à sa personne, que si pour le malheur de la France les contradictions qu'il

(1) Bien différent de cette manie de célébrité éphémere, dont ont été possédés tant de prétendus grands Hommes, devenus ensuite si petits.

éprouve pour faire le bien, le forçoient de céder sa place à quelqu'un de ces fous ambitieux qui paroissent la lui envier, & qui seroient les premieres victimes de leur imprudence & de leur présomption, nous verrions aussi-tôt se tarir & se dessécher les sources qui entretiennent la confiance publique. Aussi, en dépit & des reptiles fangeux qui distillent sourdement le fiel & le venin, qu'ils préparent dans leurs ténébreuses Cavernes (1); & des *Enragés* dont il faut peut-être accuser la folie plutôt que la méchanceté, & des vils Emissaires d'une odieuse Cabale, tous les Citoyens honnêtes & instruits, tous ceux à qui la Patrie est chere, tous ceux qui aiment leur Roi, tous ceux qui ont des intentions pures, tous les vrais Français, en un mot, dont le nombre est aujourd'hui si considérable, bénissent M. Necker, l'appellent le Bienfaiteur, le Restaurateur du Royaume, & ne demandent pour la récompense des sacrifices auxquels ils sont disposés, que l'amour & le bonheur de leur Roi, & la conservation d'un Ministre aussi essentiellement nécessaire à la Nation, & à son auguste Chef.

---

(1) Je parle ici des Gardiens subalternes de l'*étable d'Augias*, qui ont sérieusement peur qu'on ne la nettoye enfin. *P. S.*

P. S. M. le Vicomte de Touſtain-Richebourg vient d'adreſſer une Lettre aux Députés du Tiers-Etat de Bretagne, au ſujet d'un prétendu *Détail de ce qui s'eſt paſſé à Rennes*... qu'ils s'étoient empreſſés de déſavouer. Je rends aſſurément toute la juſtice dûe à la droiture des intentions, & à la pureté des motifs de M. le Vicomte de Touſtain; mais il ne trouvera pas mauvais, j'eſpere, qu'on l'invite à prouver, au défaut de ceux qui, ſelon lui-même, *dédaignent* de le faire:

1° Que la Proteſtation de la Nobleſſe de Bretagne, contre le Réſultat du Conſeil, eſt ſage, raiſonnable & patriotique.

2° Que le Parlement de Paris n'a donné aucune priſe à la critique, par ſon trop fameux Arrêté, relatif à la convocation des Etats-Généraux, qu'il s'eſt cru obligé d'interpréter... On le prie auſſi d'établir le droit du même Parlement, de ſe mêler des affaires publiques & nationales, ſur-tout, après ſon Teſtament du mois de Mai, qu'il a confirmé, en déclarant *qu'il y perſiſte*.

3° Que le Parlement de Beſançon a agi légalement & décemment à l'occaſion de la contre-Proteſtation des vingt-deux Gentilshommes.

4° Que le Parlement de Rennes s'eſt conduit

663

d'une manière irréprochable dans les derniers troubles.

5° Enfin, M. le Vicomte est prié de prouver la justesse de l'application qu'il a prétendu faire d'une maxime tirée d'une instruction de Catherine II, qui est en tête de sa Lettre.